

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 5 octobre à 19 h, à huis clos via la plateforme de vidéoconférence Zoom, siégeant sous la présidence du maire et formant quorum.

Sont présents Monsieur le maire, Bruno Laroche, Madame la conseillère Chantal Lachaine, Monsieur le conseiller Yves Dagenais, Monsieur le conseiller Bruno Allard, Madame la conseillère Jennifer Ouellette, Monsieur le conseiller Patrice Goyer.

Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Mathieu Meunier.

## **2021-10-232**

### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

#### **1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021
- 1.3 Approbation de la liste des déboursés
- 1.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021
- 1.5 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte
- 1.6 Vente du lot 2 766 858 situé sur la 417e Avenue

#### **2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**

- 2.1 Octroi de contrat - Soumission n°993-21 - Réparation de glissière de sécurité
- 2.2 Octroi de contrat - Soumission n°999-21 - Entretien des patinoires extérieures Bourget, Achigan et sentier de glace
- 2.3 Octroi de contrat - Mandat pour la vérification annuelle de la Municipalité
- 2.4 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1207-21 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
- 2.5 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1208-21 autorisant la circulation des véhicules hors route de type motoneige sur certaines portions de chemin publics

#### **3. RESSOURCES HUMAINES**

- 3.1 Aucun

#### **4. TRAVAUX PUBLICS**

- 4.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics

#### **5. URBANISME**

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 5.2 Protocole d'entente - La Vallée des 14 Îles phase 3 - Construction de rues

#### **6. ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement

#### **7. CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque

#### **8. LOISIRS ET SPORTS**

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire
- 8.2 Octroi d'une subvention CRPF pour l'acquisition de terrain Arcaro



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

**9. SÉCURITÉ INCENDIES**

9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie

**10. SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE**

10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-10-233**

**1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-10-234**

**1.3 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période 15 septembre au 5 octobre 2021 au montant de 1 598 917.22 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1.4 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2021**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 31 août 2021.

**2021-10-235**

**1.5 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SAINTE-ANNE-DES-LACS, PIEDMONT ET SAINT-HIPPOLYTE**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte a transmis à la Municipalité son budget pour l'année financière 2022 tel qu'approuvé le 9 septembre 2021 par le conseil de cette régie aux termes de sa résolution 0419-0921;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit approuver ce budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'APPROUVER le budget pour l'année 2022 de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte fixant les dépenses à 35 400 \$ et le déficit à 0 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-10-236**

**1.6 VENTE DU LOT 2 766 858 SITUÉ SUR LA 417E AVENUE**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée le 25 août 2021, par la compagnie Gestion Max inc., pour l'acquisition du lot 2 766 858 situé sur la 417<sup>e</sup> Avenue, d'une superficie de 5 531.9 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE l'offre représente la juste valeur marchande immobilière actuelle;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à vendre ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Allard, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'AUTORISER la vente du lot 2 766 858 à la compagnie Gestion Max inc., sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur, moyennant la somme de 25 000 \$ plus les taxes applicables, payée comptant au moment de l'acte de vente passé devant le notaire de son choix;

DE DÉCRÉTER que les frais d'honoraires professionnels relatifs à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

DE MENTIONNER que le terrain de la Municipalité n'a jamais été dans le domaine public;

QUE, s'il y a lieu, les dispositions applicables de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ont été respectées;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, ou en son absence le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-10-237**

**2.1 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°993-21 - RÉPARATION DE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation numéro 993-21 pour la réparation de glissière de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu la seule soumission suivante le 15 septembre 2021 :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANTS (TAXES INCLUSES)		
	OPTION 1 417 <sup>e</sup> Avenue	OPTION 2 Intersection ch. Lac-Connelly / boul. des Hauteurs	OPTION 3 417 <sup>e</sup> Avenue + Intersection ch. Lac-Connelly / boul. des Hauteurs
Les Glissières Desbiens inc.	8 096,54 \$	10 163,79 \$	15 960,83 \$

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.3 du *Code municipal du Québec* prévoit que lorsqu'une seule soumission conforme a été reçue et que le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie, la Municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, des négociations ont eu lieu avec le soumissionnaire pour un prix révisé du taux unitaire de l'option;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la réparation de glissière de sécurité, pour l'option 1, à Les Glissières Desbiens inc., au montant révisé de 7 981,56 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions du document d'appel d'offres et de la négociation de prix;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-320-00-629.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

**2021-10-238**

**2.2 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°999-21 - ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES  
BOURGET, ACHIGAN ET SENTIER DE GLACE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public numéro 999-21 pour l'entretien des patinoires extérieures du parc Bourget, Achigan et du sentier de glace;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu la seule soumission suivante le 4 octobre 2021 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
PRO Design Aménagement Extérieur inc.	122 620,84\$

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien des patinoires extérieures du parc Bourget, Achigan et du sentier de glace, pour les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023, à PRO Design Aménagement Extérieur inc., au montant de 122 620,84 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions du document d'appel d'offres et de la soumission reçue;

D'IMPUTER les dépenses pour l'entretien des patinoires extérieures au poste budgétaire 02-701-30-447;

D'IMPUTER la dépense pour l'entretien du sentier de glace au poste budgétaire 02-701-30-459.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-10-239**

**2.3 OCTROI DE CONTRAT - MANDAT POUR LA VÉRIFICATION ANNUELLE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la firme Reid & Associés inc. remplit le mandat de vérificateurs pour la Municipalité à la satisfaction de la direction générale et du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par cette firme le 2 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

DE RECONDUIRE le mandat de vérification pour l'année financière 2021 à la firme Reid & Associés inc., comptables professionnels agréés, pour la somme de 18 500 \$ plus taxes;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-130-00-413.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-10-240**

**2.4 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1207-21 PERMETTANT LA CIRCULATION DES  
VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Chantal Lachaine dépose le projet de Règlement n°1207-21 permettant la circulation des véhicules hors route de type tout-terrain sur certains chemins municipaux et abrogeant le Règlement n° 1200-20 et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

**2021-10-241**

**2.5 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1208-21 AUTORISANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE DE TYPE MOTONEIGE SUR CERTAINES PORTIONS DE CHEMIN PUBLICS**

Chantal Lachaine dépose le projet de Règlement n°1208-21 autorisant la circulation des véhicules hors route de type motoneige sur certaines portions de chemin publics et abrogeant le Règlement n°1201-20 et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

**4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.

**5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

**2021-10-242**

**5.2 PROTOCOLE D'ENTENTE - LA VALLÉE DES 14 ÎLES PHASE 3 - CONSTRUCTION DE RUES**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-086 adoptée le 12 mars 2019 acceptant le projet de lotissement sur le lot 2 531 472 accessible via la rue de la Paix;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente PE-19-36 signé le 8 juillet 2019 pour la réalisation de la phase 1 du projet;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente PE-21-40 signé le 8 avril 2021 pour la réalisation de la phase 2 du projet;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9192-5578 Québec inc. souhaite procéder à la construction des rues de la phase 3 du projet, soit la continuité de la rue de l'Ascension et l'ouverture de la rue du Versant;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis par la réglementation ont été déposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

DE NOMMER pour ce projet, la firme d'ingénieurs Équipe Laurence pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

D'EXIGER comme ce fut le cas pour la phase 1 et 2, la contribution à des fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels en argent;

DE MENTIONNER que la signature du protocole sera conditionnelle au respect, par le promoteur, des exigences de la réglementation applicable, notamment du règlement de lotissement, du règlement de construction de rue et du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer un protocole d'entente avec le promoteur pour la construction des rues de la phase 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

**8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

**2021-10-243**

**8.2 OCTROI D'UNE SUBVENTION CRPF POUR L'ACQUISITION DE TERRAIN ARCARO**

CONSIDÉRANT la volonté du Comité Régional pour la Protection des Falaises (CRPF) de faire l'acquisition d'un terrain de 41,23 hectares adjacent à la réserve faunique située en terrain hippolytois dont de CRPF est le gestionnaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de pérenniser des espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE tous les partenaires financiers sollicités dans le projet d'acquisition ont accepté de contribuer

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au programme de développement des territoires (FDT) de la MRC de la Rivière-du-Nord (MRC RDN) et qu'un solde de 12 000 \$ est disponible;

CONSIDÉRANT la lettre d'intention signée par Monsieur le Maire Bruno Laroche le 30 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'OCTROYER une aide financière de 35 000 \$ au Comité Régional pour la Protection des Falaises, pour l'acquisition des terrains Arcaro, soit les lots 3 062 479, 3 062 426, 3 062 412, 3 338 744, 3 062 425, 3 063 437, 3 063 440 et 3 063 676 à même la subvention de 12 000 \$ du FDT;

DE FINANCER le solde de cette dépense par le budget de fonctionnement 2021;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-701-50-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie.

**10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue de 9 h 35 à 20 h 00 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Contrôle de l'accès au Lac-Morency;
- Raisons de la séance à huis clos;
- Circulation, sécurité routière et contrôle d'accès au site du camp de l'Armée du Salut.

**2021-10-244**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DE LEVER l'assemblée à 20 h 01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

---

Bruno Laroche, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 5 octobre 2021.

---

Mathieu Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

